

7272243401 - PB

ENCHÈRES

Paris Sud-Est

Maître Henrika MASSEN
13, chemin de Villemelon - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
RC 838 292 712 - Tél. 09 81 63 96 52 - email : hm.encheres@outlook.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeu 25 novembre 2021 à 14 h 30 (expo 14 h 00/14 h 30) :

Menuiserie
Sise 9, rue de la Croix Blanche - Pringy

Vendredi 26 novembre 2021 à 14 h 30 (expo 14 h 00/14 h 30) :

Restauration
Sise 32, rue de la Chapelle - Amillis

Mardi 30 novembre 2021 à 10 h 00 (expo 9 h 30/10 h 00) :

Garage automobile
Sise 1, rue Lavoisier - Ozor-la-Ferrière

Détail et photos : <https://www.interencheres.com/77008>

(Frais Judiciaires 14,4 %TTC - Règlement CB ou Espèces)

Adjudications immobilières

7272264901 - VJ

SCPA FGB Avocats

3, avenue du Général Leclerc, 77000 MELUN
Tél : 01 64 79 78 68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du JEUDI 6 JANVIER 2022 À 14 H 00
Au Palais de Justice de Melun (77000), 2, avenue du Général Leclerc.

Sur la commune de SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS (77)
24, rue de Larchant

UN TERRAIN

Sur lequel est édifié un ensemble immobilier de 4 188,75 m², à usage d'activités
À DÉMOLIR pour permettre la requalification du terrain en espace à vocation
exclusive d'habitat via une opération groupée.
Cadastré section AK numéros 103, 106, 240 et 358, de 9 995 m².
LIBRE.

Cette vente a lieu à la requête de de la SELARL MJC2A, mandataire judiciaire,
dont le siège social est 9, boulevard de l'Europe, Immeuble Delta, 91050 Évry-
Courcouronnes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry-
Courcouronnes sous le numéro 501 184 774, représentée par Maître Christophe
ANCEL, en ses bureaux sis 13, avenue Thiers, 77000 Melun.
Ayant pour avocat Maître Sarah DEGRAND, de la SCPA FGB.

Visite le jeudi 23 décembre 2021 de 10 h 00 (précises) à 12 h 00

Mise à prix : 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros)

Consignations pour enchérir par chèques de banque :
- 25 000 euros à l'ordre du Bâtonnier Séquestre,
- Et 15 000 euros à l'ordre de la CARPA.

Enchères : les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au
Barreau de Melun.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun
(Tél. : 01 64 79 81 72) où il a été déposé (RG : 21/56),
- au Cabinet de la SCPA FGB, avocats (Tél. : 01 64 79 78 68 - mail :
contact@scp-fgb.com)

Pour extrait,
L'avocat poursuivant,
Maître Sarah DEGRAND.

7272223101 - VJ

SELARL DBCJ AVOCATS

Avocats au Barreau de MELUN
9, avenue Gallieni - 77000 MELUN - Tél. 01 64 10 70 10

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE EN UN SEUL LOT

au plus offrant et dernier enchérisseur au Palais de Justice de MELUN,
2, avenue du Général Leclerc

L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE JEUDI 6 JANVIER 2022 À 14 H 00

À la requête de : la SARL GP IMMO dont le siège social est sis 5, rue des Moines,
77140 Nemours, immatriculée au RCS de Melun sous le n° 887 677 003 agissant
par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat
constitué Me Frédéric JUNGUENET, Avocat au Barreau de Melun.
Surenchérisseur.

DÉSIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

A BARBIZON (77630)

17, avenue du Général-de-Gaulle

Cadastrée section AM 317 pour une contenance de 15 a 00 ca consistant en :

UNE MAISON D'HABITATION

Édifiée sur une parcelle aménagée en un jardin paysager, entièrement clos
Le bien est occupé.

MISE A PRIX : 623 700 EUROS

Consignation pour enchérir par chèque de banque : 62 370 euros à l'ordre du
Bâtonnier Séquestre.

Les enchères sont obligatoirement portées par un Avocat inscrit au Barreau de
MELUN

Fait et rédigé à MELUN, le 15 novembre 2021,
signé Me JUNGUENET, Avocat au Barreau de MELUN

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judi-
ciaire de MELUN sis 2, avenue du Général Leclerc, 77000 Melun et au Cabinet
DBCJ AVOCATS, Avocats au Barreau de Melun - Tél. 01 64 10 70 10.
AUCUNE VISITE PRÉVUE.

7272210701 - VJ

SELARL DBCJ AVOCATS

Avocats au Barreau de FONTAINEBLEAU
196, rue Grande - 77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 64 10 70 10

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur au Tribunal Judiciaire de Fontainebleau,
159, rue Grande.

L'adjudication aura lieu le mardi 11 janvier 2022 à 14 h 00

À la requête de : la SARL GP IMMO dont le siège social est sis 5, rue des Moines,
77140 Nemours immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 887 677 003
agissant par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant
pour avocat constitué Maître Jean-Marc BORTOLOTTI, avocat au Barreau de
Fontainebleau. Surenchérisseur.

Désignation des biens mis en vente
À GREZ-SUR-LOING (77880)

63, rue Wilson

Cadastré section n° AB 176 et 177 pour une contenance de 5 a 18 ca.

UNE MAISON D'HABITATION

comprenant trois corps de bâtiments disposés en U avec une cour intérieure
au centre.
OCCUPÉE.

Mise à prix : 396 000 euros

Consignation pour enchérir par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier
Séquestre de 39 600 euros.

Les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de
Fontainebleau.

Fait et rédigé à Fontainebleau, le 15 novembre 2021.

Signé Me BORTOLOTTI,
Avocat au Barreau de Fontainebleau.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal
Judiciaire de Fontainebleau sis 159, rue Grande, 77300 Fontainebleau et au
Cabinet DBCJ AVOCATS, Avocats sis 196, rue Grande, 77300 Fontainebleau.
Ventes immobilières : <https://dbcj-avocats.com/category/annonces-immobilières>

AUCUNE VISITE PRÉVUE

Autres marchés

7272385101 - AM

GHEF - Site de Meaux

Construction du nouvel hôpital
Étude d'impact d'une hélistation

AUTRES MARCHÉS

Le dossier est consultable à la mairie de Meaux, 2, place de l'Hôtel de Ville, 77100
Meaux.

Avis administratifs

7272417001 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne
Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de COCHEREL

Société EIFFAGE GC infra lineaires

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

La société EIFFAGE GC infra lineaires (Établissement Roland), dont le siège so-
cial est situé au 1563, avenue d'Antibes, BP 50119 à Montargis (45201), a dé-
posé, le 23 juillet 2021, complété 14 octobre 2021 et le 8 novembre 2021, un dos-
sier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations clas-
sées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à exploiter
une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de
Cocherel (77440).

Le dossier de demande précité sera déposé en version papier et numérique en
mairie de Cocherel, commune siège de la consultation du public, du lundi 6 dé-
cembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 inclus.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État
en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Pendant toute la durée de la consultation du public, le public peut consigner
ses observations et propositions :

- sur un registre ouvert à la mairie de Cocherel,
 - par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située
au 14, rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
 - par messagerie électronique à l'adresse générale de l'unité départementale
de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île de France :
ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr
- L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est M. le Pré-
fet de Seine-et-Marne.

La demande présentée par la société EIFFAGE GC infra lineaires (Établisse-
ment Roland) pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éven-
tuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescrip-
tions générales des arrêtés ministériels suivants :

- l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales
applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubri-
que n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de
l'environnement,
- l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission
des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516,
2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubri-
que 2760 de la nomenclature des installations classées,
ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral
n° 2021/DRIEAT/UD77/148 du 15 novembre 2021 portant mise à disposition du
public du dossier déposé par la société EIFFAGE GC infra lineaires (Établisse-
ment Roland) sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-
Marne à l'adresse :
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>

7270307701 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination
des Services de l'État

Commune de RAMPILLON

Demande d'autorisation environnementale

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 20121/23/DCSE/BPE/E du 27 octobre 2021 est pres-
crite, pendant 17 jours consécutifs, du mardi 14 décembre 2021 à 9 h 00 au
jeudi 30 décembre 2021 à 17 h 00, en mairie de Rampillon, une enquête publique
relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par l'exploita-
tion agricole à responsabilité limitée (EARL) des Veaux, sise Ferme des Veaux
(77370 Rampillon) et la société civile d'exploitation agricole (SCEA) de Monte-
pot, sise Ferme de Montepot (77370 Rampillon), visant à la régularisation d'un
forage d'irrigation agricole sur la commune de Rampillon, Lieudit «La Charité»,
parcelle ZE n° 22.

Le projet relève de la rubrique 1.3.1.0. (autorisation) de la nomenclature des
installations ouvrages travaux et activités (IOTA).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la dispo-
sition du public :

En mairie de Rampillon (77370), 1, rue de l'Orme-du-Bouin, aux jours et heures
habituels d'ouverture au public :

- en version papier,

- en version numérique consultable sur un poste informatique dédié, fourni par
Publégat.

Sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-
Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner
ses observations et propositions :

Sur le registre d'enquête en version «papier», coté et paraphé par le commis-
saire enquêteur, et ouvert en mairie de Rampillon aux jours et heures habituels
d'ouverture au public.

Sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie de Rampillon, sur un poste informatique dédié, fourni par Publi-
gal,

- sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-
Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Par courrier électronique à l'adresse suivante :
regularisationforage-rampillon@enquetepublique.net

Jusqu'au terme de l'enquête publique, les observations et propositions du pu-
blic pourront également être directement adressées au commissaire enquêteur,
par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Rampillon, 1, rue de l'Orme-du-
Bouin, 77370 - Objet : EP projet de régularisation d'un forage d'irrigation agri-
cole). Les observations et propositions du public seront annexées au registre
«papier» et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'en-
quête, les observations du public seront communicables aux frais de la per-
sonne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur M. Christian HANNEZO, se tiendra à la disposition
du public à la mairie de Rampillon, 1, rue de l'Orme-du-Bouin, 77370, pour rece-
voir ses observations et propositions aux dates et heures suivantes :

- mardi 14 décembre 2021, de 14 h 00 à 17 h 00,

- lundi 20 décembre 2021, de 16 h 00 à 19 h 00,

- jeudi 30 décembre 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de l'EARL
Ferme des Veaux et la SCEA de MONTEPOT, à l'adresse suivante :
Taillieu.r@ozone.net).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans le
département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du
dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12, rue des Saints-Pères,
77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet
précité.

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la dis-
position du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie
de Rampillon, en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-
et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du pré-
fet.

7271927301 - AA

Commune de VANVILLÉ

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de Vanvillé, par arrêté municipal n° 220221, a décidé de mettre à l'en-
quête publique le projet de plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles,
coté et paraphé par M. Henri LADRUZE, commissaire enquêteur, seront déposés
en mairie de Vanvillé, pendant 31 jours consécutifs, soit du lundi 15 novembre
2021, 9 h 00, au mercredi 15 décembre 2021 inclus, 18 heures, aux jours et heu-
res habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par
courrier en mairie au commissaire enquêteur, ou déposées sur une adresse cour-
riel dédiée à cette enquête publique - plu.vanville@laposte.net - et ouverte sur le
site internet de la mairie.

Le dossier comportant les avis des personnes publiques ainsi que les informa-
tions environnementales, sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habi-
tuels de la mairie, sur un poste informatique dédié, ainsi que sur le site internet de
la mairie - <http://www.vanville.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- le lundi 15 novembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le samedi 4 décembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- le mercredi 15 décembre 2021 de 15 h 00 à 18 h 00.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
pourront être consultés en mairie de Vanvillé et sur son site internet, pour y être
tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de
l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuel-
les et approuver le plan local d'urbanisme.

Les informations relatives au plan local d'urbanisme pourront être demandées
auprès du maire, responsable de l'étude, M. Jean-Luc LABATUT.